



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 16 février 2023 (PV-CX655)

11 h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)

Professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux communications et secrétaire (VPCOM)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX655-16-02-2023-00

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion 26 janvier (PV-CX654)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de janvier 2023
6. Rapport des officières et des officiers
7. Frais de déplacement – campus d'attache
8. Négo 2023
9. Affaires budgétaires
 1. Taux de cotisation syndicale 2023-2024
10. Modifications - Règlement de régie interne de l'UQTR
11. Bourse commémorative – Professeure décédée
12. Agenda AGE UQTR
 1. Participation à la rédaction d'une phrase
 2. Achat d'une publicité
13. Date de la prochaine réunion : 9 mars 2023
14. Clôture de la réunion

CX655-16-02-2023-01

Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues.

CX655-16-02-2023-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 655^e réunion du comité exécutif.

CX655-16-02-2023-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 (PV-CX654)

PV-CX654-26-01-2023

Le président présente le procès-verbal de la 654^e réunion du comité exécutif tenue le 26 janvier 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 654^e réunion du comité exécutif tenue le 26 janvier 2023.

CX655-16-02-2023-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX655-16-02-2023-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois de janvier 2023 ont été payées :

- ARC : 3 006,86 \$;
- MRQ : 4 623,40 \$.

CX655-16-02-2023-06 Rapport des officières et des officiers

Président

- Un potentiel non-respect du processus d'embauche dans un département a été porté à l'attention du président. L'article 9 *Embauche* de la convention collective sera à discuter pour apporter des modifications lors des négociations de la convention collective. Entre temps, le président s'enquerra de la situation auprès du Service des ressources humaines.
- Participation, en compagnie du CAU, à la réunion du Forum des partenaires le 10 février. Le président est intervenu à plusieurs reprises pour faire modifier des propositions de changement suggérées par le secrétariat général dans plusieurs documents normatifs. Il était notamment proposé de retirer au Syndicat son droit de désigner un.e professeur.e au comité de sélection du VREF, du VRRD et du DGAAP dans le document *Procédure de nomination et de renouvellement à un poste de vice-rectrice, de vice-recteur, de doyenne ou de doyen et d'évaluation des vice-rectrices et des vice-recteurs*. Le président est aussi intervenu pour faire ajouter un paragraphe au projet de *Règlement sur l'exercice des pouvoirs en cas de situation exceptionnelle* de l'UQTR (*c.f. PV-CX653-12-01-2023-06*) afin de protéger les conditions et les relations de travail des professeur.e.s.

Le VPAS se retire de la réunion pour les deux prochains points.

- Retour sur le cas d'un professeur suspendu avec solde pour fin d'enquête (*c.f. PV-CX652-08-12-2022-06*). L'administration n'a toujours pas communiqué à ce professeur l'objet de l'enquête. Un grief a été déposé

concernant l'impossibilité pour le Syndicat de pouvoir rencontrer ce professeur dans un local de l'UQTR (professeur frappé d'un interdit d'accès au campus).

La VPRT se retire de la réunion pour le prochain point.

- Retour sur le cas d'un professeur suspendu avec solde pour fin d'enquête. Ce professeur est de retour dans ces fonctions, après une suspension de 7 mois avec solde et de 2 mois sans solde à titre punitif.

VPRT et VPAS

- Le cheminement des dossiers en cours est présenté.
- Un professeur rencontre des problèmes concernant la priorisation des cours. Le VPAS assure un suivi.
- Une lettre d'entente sera signée en lien avec le CASSI (c.f. PV-CX652-08-12-2022-06). La VPRT est en attente d'un retour de la part de la direction du Service des relations de travail.

VPAU

- Rencontre préparatoire à la commission des études le 7 février. Il a notamment été question des discussions et du suivi du projet de *Règlement sur l'exercice des pouvoirs en cas de situation exceptionnelle* de l'UQTR.
- Réunion du comité en santé et sécurité au travail. Une analyse des machines-outils sera effectuée par une firme externe. Le VPAU s'inquiète de la voie express régulièrement empruntée par les responsables du comité avec le comité de régie universitaire. Le comité SST est souvent mis devant le fait accompli.
- Le Service de la protection publique acquerra une nouvelle flotte de véhicule électrique de marque Ford Mustang. Une firme externe fera une évaluation ergonomique des sièges des voitures. Le VPAU se questionne sur les priorités financières de l'administration de l'UQTR.

VPSC

- Le comité des services à la collectivité a désigné les écoles secondaires et les collèges pour la remise de bourses aux élèves et étudiant.e.s. Cette année, le comité peut remettre 10 bourses à des élèves d'écoles secondaires, d'une valeur de 200 \$ chacune, et 6 bourses à des étudiant.e.s de collèges, d'une valeur de 500 \$ chacune.

VPCOM

- Présentation d'une maquette du bulletin *Info Négo*. La VPCOM produira le premier numéro d'ici le début du mois de mars.

Trésorier

- Le trésorier présente le relevé des décaissements (VP433 à VP441) par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 31 janvier 2023. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats 2022-2023 au 31 janvier 2023.
- Le trésorier invite ses collègues à lui transmettre leurs besoins financiers afin de préparer la proposition de budget du Syndicat 2023-2024.
- Présentation de l'état des placements du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

- Retour sur le processus de consultation au sujet des modifications aux assurances collectives du CIRAC. Les syndicats membres ont reçu une copie d'une lettre datée du 13 février, signée par les syndicats affiliés au SCFP, dans laquelle il est notamment demandé l'arrêt de la consultation et la convocation d'une assemblée générale des membres. Une réunion extraordinaire du CIRAC se tiendra le 24 février. Le trésorier et la VPCOM y participeront.

CX655-16-02-2023-07 Frais de déplacement – campus d'attache

Le VPAS revient sur dossier des frais de déplacement pour un professeur enseignant sur différents campus de l'UQTR (c.f. PV-CX654-26-01-2023-06). Une réflexion est de mise pour considérer les professeur.e.s en situation similaire et qui n'habitent pas à Trois-Rivières. Le VPAS rappelle que la politique actuelle de l'UQTR est calquée sur celle de l'Université de Sherbrooke.

Les membres du comité exécutif discutent des critères de remboursement et se montrent fermement sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une allocation.

CX655-16-02-2023-08 Négo 2023

La VPRT indique que la négociation de la clause salariale est temporairement fixée.

La VPRT présente le plan d'efficacité pour le processus d'embauche de professeur.e.s déposé par la partie patronale.

CX655-16-02-2023-09 Affaires budgétaires

1. Taux de cotisation syndicale 2023-2024

Le trésorier rappelle que l'objectif de la hausse de la cotisation syndicale en 2021-2022 était de détenir, à terme, les fonds nécessaires afin de couvrir 100 % du salaire net des professeurs pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit de travail.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2023 ;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2023-2024 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale actuel de 2 % ;
CONSIDÉRANT	la négociation en cours pour le renouvellement de la convention collective ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de maintenir à 2 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2023-2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX655-16-02-2023-10 Modification – Règlement de régie interne de l'UQTR

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU indique que le secrétariat général a présenté une proposition de modifications au *Règlement de régie interne* de l'UQTR à la réunion du Forum des partenaires du 10 février.

Il est proposé par le secrétariat général que les critères généraux d'embauche des professeur.e.s et la promotion soient approuvés par le comité exécutif plutôt que par le conseil d'administration. Les articles 9.01 et 22.08 b) de la convention collective sont concernés.

Cette modification doit recevoir l'aval du Syndicat avant d'être intégrée au document.

Après discussions, les membres du comité exécutif manifestent leur désaccord avec cette proposition de modification au *Règlement de régie interne* dans un contexte de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

CX655-16-02-2023-11 Bourse commémorative – Professeure décédée

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU mentionne que le Département de lettres et communication sociale remettra deux bourses commémoratives à des étudiant.e.s du département en la mémoire de la professeure décédée Lucie Guillemette (*c.f. PV-CX652-08-12-2022-06*). L'une d'elles, de 1 000 \$, sera remise par le Syndicat, conformément à la *Règle 4 régissant l'attribution d'une bourse commémorative*. Le Département désire cependant remettre des bourses de 1 500 \$. Il propose au Syndicat de lui transférer 500 \$ afin de bonifier sa bourse.

Après discussions, les membres du comité exécutif sont favorables pour que le Syndicat bonifie sa bourse à 1 500\$. Le département n'aura pas à lui transférer 500 \$ pour augmenter le montant de la bourse.

CX655-16-02-2023-12 Agenda AGE UQTR

1. Participation à la rédaction d'une phrase

Le CAU présente une invitation de l'AGE UQTR pour la rédaction d'un texte à paraître dans la prochaine édition de son agenda.

Après discussions, les membres du comité exécutif proposeront la phrase suivante :

Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR remet annuellement 14 bourses, par l'entremise de la Fondation de l'UQTR, à des étudiant.e.s de notre université, pour une valeur totale de 15 000 \$.

2. Achat d'une publicité

La CAU présente une demande de l'AGE UQTR pour l'achat d'un espace publicitaire dans son agenda 2023-2024. Il rappelle que le Syndicat avait procédé à un tel achat pour l'édition 2022-2023.

Après discussion, les membres du comité exécutif autorisent l'achat d'un espace publicitaire d'un quart de page dans l'agenda 2023-2024 de l'AGE UQTR pour un montant de 350 \$ avant les taxes.

CX655-16-02-2023-13 Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 9 mars 2023.

CX655-16-02-2023-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 40.

Gilles Bronchti
Président de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion